

FEDERATION FRANCAISE DE PELOTE BASQUE

Association déclarée loi du 1^{er} juillet 1901

Siège Social : 60 Avenue Dubrocq - 64100 Bayonne

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DE LA FFPB
DU 25 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois,
et le 25 mars, à 9 heures, en présentiel et en visioconférence,

Les membres de l'association « FEDERATION FRANCAISE DE PELOTE BASQUE » se sont réunis dans les locaux du Conseil Départemental de Bayonne afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **Approbation des modifications des Statuts de la FFPB.**

1. Ouverture de l'assemblée générale extraordinaire par le Président, M. Lilou ECHEVERRIA

Le Président de la FFPB, Lilou Echeverria, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à toutes et à tous à cette assemblée générale extraordinaire.

Il remercie par leur présence :

Les Président(e)s et Représentants des Ligues et Comités

- Monsieur Pierre GARICOECHEA – Ligue Nouvelle-Aquitaine et mandaté pour représenter la Ligue Ile de France
- Monsieur Rémi LABAU – Ligue Occitanie
- Monsieur Jean-Claude BERTHELOT – représentant la Ligue Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Monsieur Jean-Paul LASTRA – Ligue Auvergne-Rhône-Alpes
- Monsieur Philippe MAUMET – Comité départemental Corrèze
- Monsieur Jacques LACROIX – représentant Comité départemental de Côte d'Argent
- Madame Ghislaine LASSUS – représentant Comité départemental des Landes
- Monsieur Christian PAILLOLE – Comité départemental du Lot et Garonne
- Monsieur Henri ERRANDONEA – représentant le Comité territorial du Pays Basque
- Monsieur LAGOURGUE Christian – représentant le Comité territorial du Béarn
- Madame Françoise CLAR – Comité de Haute Garonne, de l'Ariège et de l'Aude
- Monsieur Jean-Paul CHAMBORD – Comité départemental de Paris
- Monsieur Alain COMORGE – Comité départemental de la Métropole de Lyon et du Rhône.

Et cite les personnes excusées :

- Monsieur Willy MANGAMAN-MOUNY – Président Ligue Ile de la Réunion
- Monsieur Dimitry CHOI – Président Ligue St Pierre et Miquelon
- Monsieur Lionnel FAGET – Président Comité départemental des Hautes Pyrénées
- Monsieur Jean-Claude JOUGUET – Président Comité départemental du Gers
- Monsieur CABROL Arnaud – Président Comité départemental du Tarn
- Monsieur Pierre PLANSON – Président Comité départemental des Alpes-Maritimes
- Monsieur Ludovic LALEU – Président Comité départemental du Nord
- Monsieur Lionel LALEU – Président Comité départemental du Pas de Calais

2. Décompte des voix et vérification du quorum

Les listes d'émargement font apparaître le nombre de voix suivant (ligues-comités clubs) :

NOUVELLE-AQUITAINE	:	653
OCCITANIE	:	67
ILE-DE-FRANCE	:	26
HAUTS DE FRANCE	:	2
PROVENCE-ALPES-COTES-AZUR	:	9
AUVERGNE-RHONE-ALPES	:	2
ILE-DE-LA-REUNION	:	0
ST-PIERRE-MIQUELON	:	0
Centre Val de Loire (Tours)	:	0
Pays de la Loire (Nantes)	:	0
Corse	:	0
Nouvelle Calédonie	:	0

Voix : Ligues/Comités/Clubs émargés 759 sur 1 242 voix (convoquées)

Le quorum 622 voix étant atteint, l'assemblée générale extraordinaire peut se dérouler normalement.

3. Approbation des modifications des Statuts de la FFPB

Les modifications des articles des Statuts sont exposées. Voir *pièce jointe (0 Statuts)*.

Ci-dessous numéros des articles des Statuts modifiés :

012 LE COMITE DIRECTEUR

012.0 Composition

012.1 Candidature

012.6 Vacance d'un membre

012.7 Comité Directeur des Ligues et des Comités

012.8 PRESIDENT DE LIGUE REGIONALE - PRESIDENT DE COMITE *création art*

013 BUREAU – PRESIDENT FFPB

013.0 Elections

014.12 Commission des Arbitres

014.2 Autres Commissions

Le Président met aux voix la résolution suivante figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

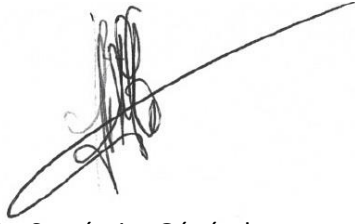
L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des modifications des Statuts de la FFPB, valide les termes de ce document.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS ET REPRESENTES.

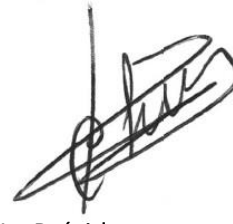
2. Clôture de l'assemblée générale extraordinaire par le président M. Lilou Echeverria

Plus rien n'étant à délibérer et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 9h10.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et le Secrétaire général.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'RH', with a long horizontal stroke extending to the right.

Le Secrétaire Général,
René HARDOY

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'LE', with a long horizontal stroke extending to the right.

Le Président,
Lilou ECHEVERRIA

PJ : 1